



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2020-003

PUBLIÉ LE 14 JANVIER 2020

Sommaire

63_DDCS_Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme
63-2020-01-07-003 - Arrêté de nomination d'une Directrice par intérim du CEF à
Chamalières (2 pages)

Page 3

63_DDCS_Direction Départementale de la Cohésion
Sociale du Puy-de-Dôme

63-2020-01-07-003

Arrêté de nomination d'une Directrice par intérim du CEF
à Chamalières

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE



Arrêté
de prolongation nomination d'une directrice par intérim
du Centre de l'Enfance et de la Famille à Chamalières

La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique (article L 1432-2);

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 susvisée ;

Vu le décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 modifié relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2019 portant nomination d'une directrice par intérim ;

Vu l'instruction n° DGOS/RH4/DGCS/SD4-B/2019/124 du 24 mai 2019 relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les personnels des corps de direction de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'absence de Monsieur Jean-Philippe LAMAISON, directeur du Centre de l'Enfance et de la Famille à Chamalières depuis le 28 octobre 2019 ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser l'intérim de directeur du Centre de l'Enfance et de la Famille à Chamalières.

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale

ARRÊTE

Article 1er

Madame Véronique CHABRILLAT, Directrice de l'I.M.E. « Les Roches Fleuries » et du SESSAD des Dômes à Chamalières est prolongée dans les fonctions de directrice par intérim du Centre de l'Enfance et de la Famille à Chamalières à compter du 2 décembre 2019 jusqu'au retour en poste du directeur titulaire.

Article 2

Dans le cadre de cet intérim de direction, Madame Véronique CHABRILLAT percevra une majoration temporaire de la part Fonctions perçue au titre de sa prime de fonctions et de résultats, qui fera l'objet d'une notification mensuelle par le directeur départemental de la cohésion sociale ;

Article 3

Cette indemnisation forfaitaire mensuelle sera versée par le Centre de l'Enfance et de la Famille à Chamalières.

Article 4

Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif du Puy-de-Dôme.

Article 5

Le présent arrêté sera notifié à la directrice par intérim, à la présidente du conseil d'administration Centre Départemental de l'enfance et de la Famille du Puy-de-Dôme.

Article 6

La secrétaire générale de la Préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale du Puy-de-Dôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 07 JAN 2020

La PRÉFÈTE,



Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC